

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24432**

Intitulé

Licence : Licence Histoire de l'art et archéologie (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris Ouest Nanterre la Défense, Aix-Marseille Université, Université de Franche-Comté - Besançon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Lorraine, Université Lumière - Lyon 2, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Nantes, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Poitiers, Université de Strasbourg, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Clermont Auvergne, Université Grenoble Alpes, Université de Rennes 2, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Sorbonne université, Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, Université de Lille, Avignon université, Université de Tours, Le Mans université	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

130 Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Participation à la définition des conditions de réalisation, à l'organisation d'expositions, de parcours de visite dans les musées et les sites.
- Inventaire des œuvres à présenter en fonction du thème choisi
- Contribution à la promotion et à la valorisation du projet, des œuvres présentées
 - Participation aux travaux de recherche opérationnelle de terrain (fouilles et post-fouilles) en archéologie préventive
- Recueil de données et traitement à l'aide d'outils scientifiques et informatiques.
 - Analyse des documents artistiques, archéologiques et patrimoniaux dans le cadre d'opérations d'inventaire ou de mise en valeur muséographiques, d'expositions ou dans le cadre d'études d'impact d'aménagements publics ou privés.
- Classement de ces documents selon la méthodologie employée
- Analyse la documentation historique, iconographique ou archéologique disponible
- Gestion et traitement de documents d'archive
- Analyse et interprétation de résultats dans une perspective d'explication théorique
- Participation à la rédaction d'ouvrages d'art portant sur de vastes domaines (architecture, peinture, sculpture, arts décoratifs, objets archéologiques...) et couvrant la Préhistoire et les périodes antique, médiévale, moderne et contemporaine.
- Conception de documents d'accompagnement de visites
- Production de synthèse critique à partir d'informations politiques, sociales, culturelles
 - Mobiliser une culture générale artistique ainsi que les principales méthodes disciplinaires pour documenter et interpréter une production artistique et un objet archéologique
 - Mobiliser l'historiographie et l'actualité des méthodes pour définir des problématiques d'étude.
 - Mobiliser des concepts issus de disciplines connexes (histoire, anthropologie, lettres, philosophie, sociologie) pour rattacher les productions artistiques et les objets archéologiques à des contextes sociaux, culturels et techniques
 - Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des objets.
 - Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
 - Utiliser des méthodes de regard et d'observation des productions artistiques et des objets archéologiques adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse.
 - Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès.
 - Identifier la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les productions artistiques et les objets archéologiques, ainsi que l'historique des termes au sein des systèmes des arts.
 - Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la gestion, de la conservation et du commerce des productions artistiques et des objets archéologiques.
 - Discerner les éléments essentiels d'une culture matérielle dans un cadre chrono culturel.
 - Mobiliser les concepts et problématiques scientifiques nécessaires à l'approche d'un site archéologique.

- Inventorier et replacer les documents archéologiques dans le contexte d'une fouille archéologique.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation
- Développer une argumentation avec esprit critique
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N : Administration des entreprises
- O : Administration publique
- R : Arts, spectacle
- S : Autres activités de service (associations)
- J : Info-com
 - Technicien de l'archéologie préventive
- Agent des fonctions publiques
- Agent des offices du tourisme et autres organisations dédiées à la mise en valeur patrimoniale et/ou touristique

Codes des fiches ROME les plus proches :

- K1602** : Gestion de patrimoine culturel
- D1201** : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion
- G1102** : Promotion du tourisme local
- K1601** : Gestion de l'information et de la documentation
- K1207** : Intervention socioéducative

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24432 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. - Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24432 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24432 - Identification d'un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la terminologie descriptive et critique développée en France et à l'étranger pour commenter les productions artistiques et les objets archéologiques, ainsi que l'historique des termes au sein des systèmes des arts. • Repérer l'organisation institutionnelle, administrative et associative de la gestion, de la conservation et du commerce des productions artistiques et des objets archéologiques. • Identifier l'actualité des problématiques disciplinaires et leurs évolutions selon une réflexion prospective.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24432 - Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser une culture générale artistique ainsi que les principales méthodes disciplinaires pour documenter et interpréter une production artistique et un objet archéologique. • Mobiliser des concepts issus de disciplines connexes (histoire, anthropologie, lettres, philosophie, sociologie) pour rattacher les productions artistiques et les objets archéologiques à des contextes sociaux, culturels et techniques. • Apprécier les démarches et pratiques disciplinaires et interdisciplinaires pour appréhender la dimension visuelle des objets. • Mobiliser les concepts et problématiques scientifiques nécessaires à l'approche d'un site archéologique.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24432 - Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser l'historiographie et l'actualité des méthodes pour définir des problématiques d'étude. • Utiliser des méthodes de regard et d'observation des productions artistiques et des objets archéologiques adaptées au travail de description, de commentaire et d'analyse. • Organiser des ressources documentaires spécialisées, (sites, bases de données, ressources numériques, archives) ainsi que les modalités d'accès. • Discerner les éléments essentiels d'une culture matérielle dans un cadre chrono culturel. • Inventorier et replacer les documents archéologiques dans le contexte d'une fouille archéologique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24432 - Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24432 - Usages digitaux et numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24432 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : <ul style="list-style-type: none"> - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence

- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
Sorbonne Université, arrêté du : 03/11/2014
Université Bordeaux-Montaigne, arrêté du : 27/05/2016
Université Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017
Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 16/04/2017
Université de Bretagne-Occidentale - Brest, arrêté du : 27/07/2017
Université de Franche-Comté - Besançon, arrêté du : 20/04/2017
Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
Université de Pau et des Pays de l'Adour, arrêté du : 02/06/2016
Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 16/11/2017
Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 19/07/2018
Université de Poitiers, arrêté du : 24/09/2018
Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
Université Jean-Jaurès - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 19/09/2017
Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
Université Paul-Valéry-Montpellier, arrêté du : 30/03/2018
Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Université Bordeaux-Montaigne](#)

[Université Clermont Auvergne](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne-Occidentale - Brest](#)

[Université de Franche-Comté - Besançon](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Lorraine](#)

[Aix-Marseille Université](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Pau et des Pays de l'Adour](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Poitiers](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean-Jaurès - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paul-Valéry-Montpellier](#)

[Université Rennes 2](#)

[Sorbonne Université](#)

Lieu(x) de certification :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Historique de la certification :

Certification précédente : Domaine : Arts, Lettres et Langues Mention : Histoire de l'Art et Archéologie